

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Florent FAVRE, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Adrien CHEVALLET, Jacques LUTEL, Sophie CHATELAIN, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Nicole JOSSE-MINDA, Marie-Noëlle FAVRE

Absents excusés : Dominique MOREL-CHEVILLET, Michaël STEHLIN (pouvoir à Jean-Marc GIROD)

Secrétaire de séance : Adrien CHEVALLET

PRÉSENTATION DE LA CCHC PAR SON PRÉSIDENT FABIEN TROMBERT

Fabien Trombert, président, et Stéphane Pugin-Bron, directeur général des services, présentent au nouveau conseil municipal les élus et le personnel de la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC). La CCHC, ce sont 77 salariés, 22 compétences, et un budget annuel de 45 millions d'euros y compris les ZAE. Le territoire des 15 communes est riche et varié.

Madame le Maire rappelle que la Commune a intégré la CCHC en 2014, en même temps que les communes de Morzine et des Gets. Elle tient à préciser que l'intercommunalité du Haut-Chablais est une instance où l'on peut s'exprimer et débattre, et qu'il faut défendre la complémentarité et la solidarité du territoire.

Les conseillers municipaux expriment ensuite leurs interrogations ou leurs points de vue sur les différentes compétences de la CCHC.

Fabien Trombert et Stéphane Pugin-Bron sont remerciés pour leur intervention.

Madame le Maire demande à ce qu'un sujet soit ajouté à l'ordre du jour : demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de réhabilitation de la zone humide du lac de la Buchille. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet ajout.

Les comptes-rendus du 30 juin et 31 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

I – OFFRE DE FINANCEMENT CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES
RESTRUCTURATION DE LA DETTE

Monsieur Laurent Nazaire ne participe ni à la discussion, ni au vote.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches entreprises auprès du SYANE, et les délibérations concordantes, pour procéder à un remboursement anticipé des annuités de l'ensemble de ses emprunts avec le Syndicat afin de reprendre la maîtrise de sa dette et la restructurer.

Afin d'assurer le remboursement du capital des emprunts dû au SYANE, soit 525 998,80 € et financer les opérations d'investissement inscrites au Budget primitif 2020 pour un montant de 124 001,20 €, il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

Madame le Maire présente ensuite l'offre de financement proposée par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'emprunter la somme de 650 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, approuve les conditions financières dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Principe : prêt à taux fixe dont le règlement de la 1^{ère} échéance est avancé
- Taux d'intérêt : 0.88%
- Taux d'annuité : 0.82%
- Durée : 20 ans
- Périodicité : annuelle
- Amortissement : progressif
- Base de calcul : 30/360
- Commission d'engagement : 0.10% du capital emprunté (avec un minimum de 200 € par dossier)
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2020, et autorise Madame le Maire à signer le contrat d'emprunt avec la banque et tout document s'y rapportant.

II – RECTIFICATION DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 9 juin 2020 par laquelle il décidait de la liste des 24 noms de contribuables répondant aux critères définis pour transmission aux services fiscaux pour la nomination des commissaires de la commission communale des impôts directs par le directeur des services fiscaux.

Il s'avère qu'une des personnes proposées ne répond finalement pas aux critères, raison pour laquelle il convient de proposer une nouvelle personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de remplacer Monsieur Daniel BUCHI par Monsieur Alain DARAGON. Les informations nécessaires seront prochainement transmises aux services fiscaux.

III – VALIDATION DES ACQUISITIONS DE TERRAINS DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ASA DES TROIS BECS

Madame le Maire rappelle que cette acquisition foncière a lieu suite à la création de l'Association Syndicale Autorisée des Trois becs par arrêté préfectoral du 11 avril 2016.

Elle rappelle que ledit arrêté instaure aux propriétaires un droit de délaissement. Elle précise que Monsieur CHATELAIN Fabrice et Madame BOUVET Frédérique ont fait valoir leur droit de délaissement. Pour répondre à leur demande, il est proposé de faire l'acquisition de leurs parcelles. Ceci étant exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles suivantes :

N° parcelles	Contenance	Commune	Prix toute indemnité incluse
D 1460	3 406 m ²	VAILLY	1 529.10 €
D 1465	3 406 m ²	VAILLY	
D 1768	3 382 m ²	VAILLY	

autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et précise que la vente sera passée par acte authentique en la forme administrative et que le frais d'acte seront pris en charge par la Commune.

IV – BAIL DE LOCATION DROIT DE PECHE AVEC AAPPMACG

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de bail de location du droit de pêche transmise par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais-Genevois (AAPPMACG) visant à céder le droit de pêche à l'association sur les parties de rivière appartenant à la Commune.

Elle précise que la signature de mise à disposition du droit de pêche garantit toujours ses pleins droits de propriétaire à la Commune, sans contrainte supplémentaire, et qu'elle facilite l'association de pêche dans sa gestion piscicole, la surveillance du respect de la réglementation de la pêche, le suivi du bon état écologique des cours d'eau ou plans d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes du bail de location du droit de pêche à intervenir entre la Commune et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais-Genevois (AAPPMACG) et autorise Madame le Maire à signer ledit bail.

V – PROJET DE RÉHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE DU LAC DE LA BUCHILLE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec Astrid Baud-Roche, conseillère régionale, venue présenter les aides régionales, et en particulier le plan BONUS RELANCE 2020-2021, visant à financer certains projets communaux, et dans le même temps, à relancer l'économie. Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la zone du lac de la Buchille proposé par l'Office National des Forêts dans le cadre de la gestion de la forêt communale soumise au régime forestier. Elle indique que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de ce plan BONUS RELANCE 2020-2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de réhabilitation de la zone humide du lac de la Buchille et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan BONUS RELANCE 2020-2021 au taux maximum.

Madame le Maire précise que les travaux devront commencer avant juin 2021 et que la Commune devra privilégier des entreprises locales.

VI – DÉCISIONS MODIFICATIVES ET VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET SERVICE DES EAUX

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des remarques de la trésorerie de Thonon concernant le budget principal sur lequel il est nécessaire de prévoir des écritures d'amortissement, et le budget du service des eaux qui présente un déséquilibre au niveau des écritures d'ordre. Afin de répondre à cette demande, elle propose de passer les décisions modificatives suivantes :

Budget principal :

LIBELLÉS	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
SECTION FONCTIONNEMENT				
Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6811/042	1 936.00		
Subventions exceptionnelles			774	1 936.00
SECTION INVESTISSEMENT				
Subv. Dpt : bâtiments, installations			2804132/040	1 835.00
Autres EPL : bâtiments, installations			2804172/040	101.00
Immos en cours, inst. techniques	2315	1 936.00		
TOTAL		3 872.00		3 872.00

Budget service des eaux :

LIBELLÉS	Dépenses		Recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
SECTION INVESTISSEMENT				
Constructions			2813/040	-70.00
Instal. Mat. Et outil.	2315	- 70.00		
TOTAL		- 70.00		-70.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

VII – PROJET MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE BREVON

Madame le Maire rappelle l'intervention de la société Cap Vert Energie en juin dernier. Les négociations avec Syan'ENR n'ont pas abouti. Elle indique qu'après examen du projet de bail par un juriste, plusieurs points sont à revoir ou à préciser par la Société CVE. Il est décidé de transmettre les exigences de la Commune à Cap Vert Energie sur ce dossier.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de construction d'exploitation agricole de Jérémy Trabichet. Un permis de construire sera prochainement déposé pour un bâtiment d'environ 20 x 30 m sur le secteur de Chez Jean Roch à Marphoz. Florent Favre et Frédéric Meynet sont chargés de suivre ce projet.
- Nicole Josse-Minda soulève la question de la sécurité par rapport à la circulation sur la route départementale à l'entrée du hameau de Marphoz. Ce problème a déjà été évoqué, un nouvel avis sera demandé au CERD.
- Bassins aux Charges : les habitants du hameau souhaiteraient refaire les bassins en bois, ils auraient besoin de 2 plantes de bois. Michaël Stehlin est chargé de cette question.
- Sécurité et problèmes de voisinage aux Charges : Madame le Maire donne lecture de la lettre de Mathilde Morel-Chevillet au sujet des problèmes de sécurité aux Charges, lettre qui a été envoyée à des habitants du hameau des Charges. Elle fait part également de sollicitations récurrentes d'autres administrés relatives à des problèmes de vitesse excessive sur la voie communale et d'incivilités. Madame le Maire propose que la commission voirie se rende sur place, et rappelle que la concertation et les échanges entre les habitants et la commune sont nécessaires pour trouver collectivement des solutions.
- Nicole Josse-Minda rend compte de la commission sociale qui a eu lieu le 16 septembre dernier. Huit personnes ont émis le souhait d'intégrer le comité consultatif. L'ADMR sera prochainement sollicitée.
Par ailleurs, une permanence de France Services aura lieu une demie journée par semaine dans les locaux de l'ancien presbytère au Chef-Lieu à compter du 6 novembre prochain, puis une journée par semaine à compter du 1^{er} janvier, à priori le vendredi. Une information sera largement diffusée dès que possible.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 27 octobre 2020 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

Le Maire,



Yannick TRABICHET